

Un réseau pour l'hospitalisation à domicile (HAD)

Chez vous jour et nuit



Prendre soin de vous



Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

proximos
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

Association
des médecins genevois

Chez vous, un traitement de type hospitalier

Etre hospitalisé chez soi, dans son environnement habituel représente un confort et une autonomie appréciables.

Vous pouvez grâce à ces soins bénéficier d'une grande liberté de mouvement et avoir même, selon le traitement, des activités hors de la maison.

Quelle est la mission de l'hospitalisation à domicile ?

L'action de l'hospitalisation à domicile (HAD) vise à éviter les séjours hospitaliers et à favoriser les sorties précoces d'hôpital. Plus spécifiquement :

- elle offre une prise en charge à domicile des soins techniques habituellement dispensés en milieu hospitalier ;
- elle répond dans l'heure à la demande de votre médecin traitant ou de l'unité hospitalière ;
- elle complète le soir et la nuit, les prestations de soins des antennes de maintien à domicile.



A qui sont destinés les soins d'hospitalisation à domicile ?

A tous, du bébé à l'adulte.

A toute personne pour qui un soin technique de type hospitalier est nécessaire, lorsque son état de santé ne nécessite pas une surveillance professionnelle 24h/24.

**Le traitement peut durer quelques heures
ou s'étendre sur plusieurs mois.**

Dans quelles circonstances ?

- Si par exemple : après quelques jours d'hospitalisation, les soins qui vous sont prodigués se résument à des administrations intraveineuses de médicaments.
- Si par exemple : votre médecin diagnostique une maladie nécessitant un traitement par perfusion intraveineuse ou une alimentation par sonde.



**N'hésitez pas à demander à votre
médecin traitant, ou au médecin hospitalier
si le traitement peut se poursuivre
ou s'instaurer en hospitalisation à domicile.**

Que comprennent les soins d'hospitalisation à domicile ?

- Les traitements par voies intraveineuses, perfusion avec ou sans pompe d'administration : antibiothérapie, chimiothérapie, traitement antidouleur, hydratation, nutrition parentérale (alimentation par voie intraveineuse);
- les transfusions sanguines ;
- la nutrition entérale (alimentation par sonde nasogastrique ou PEG) ;
- les soins divers nécessitant une technicité et du matériel spécifique (dialyse péritonéale, prise en charge d'enfant diabétique porteur d'une pompe à insuline, etc.)

Comment s'organise l'intervention ?

L'organisation de la prestation prévoit :

- l'installation à votre domicile du matériel de soins nécessaire en collaboration avec Proximos ou une pharmacie de quartier
- le suivi médical, pharmaceutique et infirmier que votre état de santé requiert.

Ces soins sont planifiés ou effectués en urgence.

Vos besoins sont évalués à votre domicile ou à l'hôpital par l'infirmier(ère). Il (elle) vous propose une planification des soins correspondant à votre besoin et s'occupe du matériel nécessaire. Il (elle) vous informe sur nos autres prestations et met en place l'intervention d'une aide, si nécessaire.

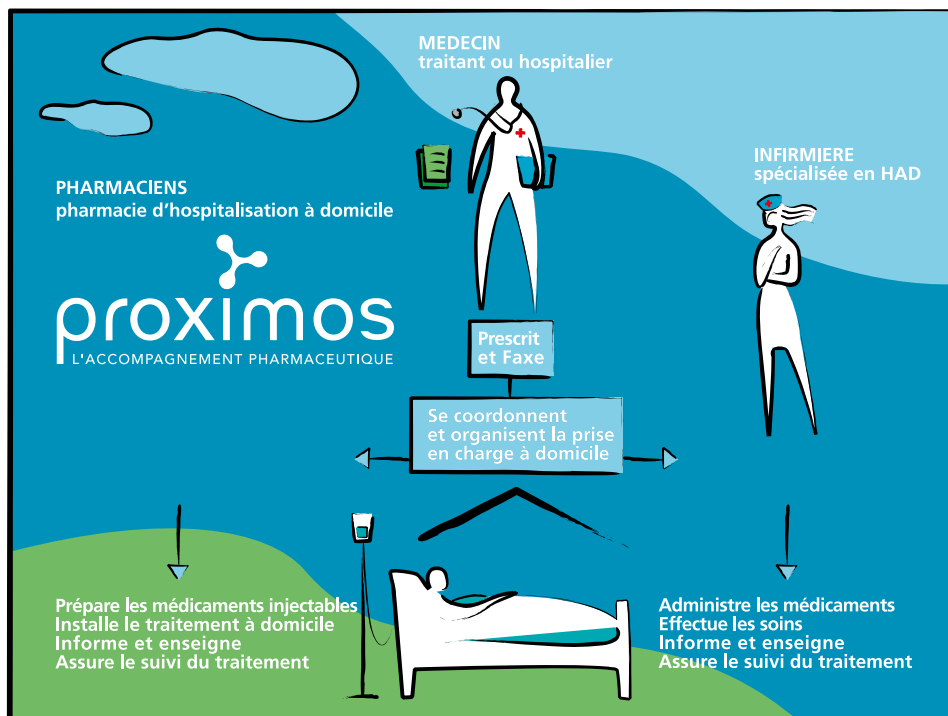
Les professionnels

- Des infirmiers(ères) diplômés(ées) qui suivent des formations continues;

qui travaillent en étroite collaboration avec:

- les pharmaciens de Proximos, pharmacie d'hospitalisation à domicile;
- votre médecin traitant;
- les médecins hospitaliers, tous les services d'urgences; et les antennes de maintien à domicile.

Un partenariat



Quelques détails pratiques

L'équipe d'hospitalisation à domicile fonctionne 24h/24,
365 jours par an.

Elle intervient dans tout le canton de Genève.

Coûts

Votre assurance-maladie de base prend en charge,
sur prescription médicale, le 90% des prestations.



Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins à domicile ?

Les prestations **d'aide et de soins à domicile** couvrent également les domaines suivants :

- soins à domicile (soins infirmiers, y compris soins d'hygiène et corporels)
- aide pratique
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement)
- aide aux familles (garde, suppléance et autres)
- repas à domicile et organisation de repas de midi en compagnie dans un restaurant de proximité
- sécurité à domicile :
 - système d'appel à l'aide
 - signalisation lumineuse pour personnes malentendantes.
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- unité d'accueil temporaire de répit.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.



Chaque jour de l'année, 24h/24, les professionnels de la FSASD interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée au 022 420 20 00

La FSASD vous accueille dans ses quatre centres de maintien à domicile :

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal Mermillod 36 – 1227 Carouge

Tél. : 022 420 20 11 – Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a – 1201 Genève

Tél. : 022 420 20 12 – Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

Tél. : 022 420 20 13

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre de maintien à domicile Onex

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex

Tél. : 022 420 20 14 – Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Adresse de correspondance :

avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge

Proximos, 7 jours sur 7 et 24h/24 au 022 420 64 80

Quel que soit le service contacté, il se mettra immédiatement en relation avec ses partenaires et le médecin prescripteur pour organiser l'intervention.